

# UNION INFO

BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION DU CORPS ENSEIGNANT SECONDAIRE GENEVOIS



Octobre 2007

Edit. resp : bureau UCESG, Irène Le Jeune, François Bertagna, Henri Magnenat

---

## ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S de l'UCESG 10 octobre 2007

### RESOLUTION

---

L'enseignement secondaire II subit de plein fouet les effets des restrictions budgétaires depuis plusieurs années. En outre, les effectifs se sont accrus de plusieurs milliers d'élèves et les exigences de l'Institution – et de la société – augmentent, en particulier en lien avec les réformes pédagogiques et structurelles qu'ont connues toutes les filières. Conséquences, les conditions de travail (études et enseignement) se sont dégradées et ne permettent bien souvent plus aux maîtres de remplir normalement leur mission. De plus, le blocage, partiel ou total selon les années, des mécanismes salariaux a entraîné une perte du revenu de plus de 15 % par rapport à ce qu'il aurait dû être.

Les problèmes financiers de l'Etat sont réels, mais les causes sont externes à la fonction publique (baisse d'impôt, chômage, augmentation des difficultés sociales, diminution drastique des places d'apprentissage, affaire de la Banque cantonale). Pourtant les fonctionnaires sont principalement visés par les mesures d'austérité. Cette situation ne peut durer, des mesures doivent être prises maintenant si on veut éviter que le niveau des services publics genevois, en particulier au secondaire II, ne s'effondre.

**Pour remédier à cette situation, l'assemblée des délégué-e-s de l'UNION demande l'ouverture de véritables négociations dans les plus brefs délais sur:**

- La fixation d'un nombre maximum d'élèves par classe ou groupe.
- La revalorisation de la fonction de maître secondaire.
- La diminution des fourchettes des heures par poste.
- L'élimination des situations de surcharge.
- Le remboursement des frais professionnels (manuels, équipement et connexion informatique, déplacements professionnels, espace de travail).
- La création d'un congé semestriel de formation de mi-carrière.
- La charge d'enseignement pour les disciplines : éducation physique, diction-communication, dessin-arts visuels).

---

**UNION DU CORPS ENSEIGNANT SECONDAIRE GENEVOIS (UCESG)**

6, rue de la Tour-de-Boël – case postale 5521 – 1211 Genève 11 – e-mail : [secretariat@union-ge.ch](mailto:secretariat@union-ge.ch)  
Site Internet : [www.union-ge.ch](http://www.union-ge.ch)

Par ailleurs, l'assemblée des délégué-e-s se prononce sur les cinq points suivants :

#### **POINT 1**

**Concernant les projets de cahier des charges et d'entretien périodique individuel (formulaire EPI), l'UNION défend les positions suivantes :**

- La description des tâches constitue un inventaire des actes que l'enseignant-e- peut effectuer durant sa carrière.
- La bonne exécution du cahier des charges dépend des moyens alloués et pas seulement de la volonté de l'enseignant-e-.
- Le formulaire EPI sert à formaliser les entretiens périodiques de tout enseignant-e-. Il est rempli par la direction, des commentaires de l'enseignant-e- peuvent le compléter. Il ne saurait reposer sur des outils bureaucratiques que devrait tenir chaque maître pour chaque classe et élève.

#### **POINT 2**

**Concernant l'accord signé le 13 septembre 2006 entre le Cartel et le Conseil d'Etat portant sur le remplacement de la prime de fidélité et la refonte des annuités par un 13<sup>e</sup> salaire. Cet accord prévoit :**

- Que le 13<sup>e</sup> salaire ne doit ni modifier le traitement assuré en fin de carrière ni le coût salarial ni le salaire cumulé sur l'ensemble de la carrière,
- Et qu'il préserve les acquis salariaux du personnel y compris durant la période d'introduction.

**L'assemblée demande que les représentants UNION défendent au Cartel les positions suivantes :**

- Avec le passage au nouveau système de rémunération, des compensations sont versées aux personnes qui subiraient des pertes calculées sur l'ensemble de la carrière. Les compensations sont versées dès que le salaire selon le nouveau système se situe en-dessous de l'ancien.
- Les mécanismes salariaux ne sont pas bloqués pour les personnes qui resteraient dans le système actuel.

#### **POINT 3**

**Concernant le maintien du pouvoir d'achat pour actifs et retraités.**

**L'assemblée demande que les représentants UNION défendent au Cartel la position suivante :**

- l'indexation pleine et entière est due chaque année.

#### **POINT 4**

**Considérant le projet de quasi-liquidation du PLEND par le Conseil d'Etat qui :**

- N'autorise la prise de retraite anticipée que 3 ans avant l'âge de la retraite légale, soit 7 ans plus tard que la situation qui prévalait jusqu'en 2007.
- Ne tient pas compte de la réalité du métier qui use souvent l'enseignant-e-bien avant l'âge légal de la retraite.

**L'assemblée demande que les représentants UNION défendent au Cartel la position suivante :**

- 58 ans doit être l'âge minimum à partir duquel le PLEND peut être pris.

## POINT 5

### **Concernant le projet de commission EP-CO-PO pour « Renforcer la cohérence et la qualité du système scolaire », l'UNION :**

- Estime qu'il n'appartient pas à l'association professionnelle et syndicale mais aux maîtres concernés, dans le cadre des groupes de discipline, en collaboration avec la hiérarchie, d'instituer des objectifs d'apprentissage, des cadres de référence en matière d'enseignement et d'évaluation, des seuils d'acquisition et une définition des progressions d'élèves.
- Refuse de cautionner les standards de formation, avec leurs corollaires, le contrôle qualité, c'est-à-dire la standardisation de l'enseignement.

---

L'assemblée des délégués de l'UNION du 10 octobre a adopté des nouveaux statuts. Ils renforcent la démocratie interne et l'efficacité sur le terrain (voir le site de l'UNION : [www.union-ge.ch](http://www.union-ge.ch))

---

## EDITO

### **L'ENSEIGNEMENT POST-OBLIGATOIRE EST DEvenu LE PARENT PAUVRE DE L'ETAT ET DU DIP !**

Comment peut-on maintenir l'esprit de service public sans lequel toute prestation publique devient un produit commercial ? Comment œuvrer « à la restauration d'un climat scolaire plus propice à l'apprentissage de chaque élève » (cf. l'exposé des motifs sur le règlement des conseils d'établissement) en traitant le corps enseignant de cette manière ?

La qualité de l'école publique, comme aiment à le souligner tous les responsables dans leurs discours, tient beaucoup à l'engagement de son personnel (enseignant, administratif et technique). Encore faut-il que le personnel soit respecté, c'est-à-dire que lui soient données les conditions nécessaires à la bonne exécution de son travail !

Les restrictions budgétaires ont gravement alourdi les conditions de travail de tout le personnel. Pour nombre d'enseignant-e-s secondaires, il n'est plus possible d'assumer un poste complet : taux moyen d'activité 73%. Le niveau de vie du personnel a diminué depuis une quinzaine d'années de plus de 10 % en raison de la suspension totale ou partielle des mécanismes salariaux. Et les accords difficilement négociés par le CARTEL ont seulement permis de limiter les dégâts. Dans le projet de budget 2008, les mécanismes salariaux sont inscrits, mais les postes sont bloqués ou réduits.

En dix ans, Genève a vu sa population augmenter de 50.000 habitants tandis que les services publics et les secteurs subventionnés sont soumis à une succession de plans d'économies, particulièrement drastiques, surtout pour les domaines de la santé et de la formation. Après dix ans de coupes plus ou moins linéaires, le « ninisme » instaure les vases communicants avec baisse de niveau général puisque le Conseil d'Etat entend économiser 5% sur l'ensemble des charges ! Des milliers d'élèves supplémentaires mais seulement quelques postes en plus.

### **Au plan des conditions d'études et d'enseignement :**

**Rentrée 2007 : 800 élèves supplémentaires et 30 postes d'enseignement alors qu'il en faudrait environ 70 pour que l'encadrement ne se détériore pas davantage.**

Ce n'est guère plus que le nombre de postes abandonnés du fait des départs : heures supplémentaires (=bonus) non compensées (2006 : 239 heures). Cela correspond à un minuscule investissement supplémentaire réel. Il faut impérativement s'opposer à laisser le bonus dépasser 6 heures et exiger des compensations horaire en cas de sur-effectifs.

## **Le pire n'est pas certain mais ...**

A l'impossible nul n'est tenu... sauf que la loi et le statut du personnel ont été modifiés donnant à l'Etat davantage de possibilités de licenciements (suppression de poste et insuffisance de prestations) sans grandes contreparties (reclassement et recyclage). Un nouveau cahier des charges pour les maîtres secondaires est en discussion : surcharge permanente garantie si le nombre maximum d'heures au poste n'est pas réduit. En outre, ce cahier des charges servira de base pour évaluer les prestations des enseignant-e-s lors des entretiens périodiques individuels (EPI). Ainsi, le département pourra licencier qui il veut ... pour insuffisance de prestations (sans vérification par une enquête administrative puisqu'il n'y aura pas de faute professionnelle !).

## **L'UNION FAIT LA FORCE.**

Il y a des adages vieux comme le monde et qui n'ont rien perdu de leur actualité. Il est d'autant plus important de le rappeler qu'aujourd'hui, sans réaction rapide de notre part, nous risquons de perdre l'opportunité de continuer à résister à l'étranglement auquel nous sommes soumis depuis 18 ans. Nous ? Oui, nous, les enseignants du PO.

Etre membre de l'UNION c'est :

- participer (plus ou moins activement) à la défense des intérêts communs,
- élire des représentants et leur permettre de lutter pour le respect de notre profession,
- être informé de ce qui se fait au plan DIP, Etat de Genève, Suisse,
- bénéficier d'aide en cas de difficultés (Unité de Défense).

Etre membre de l'UNION est un choix qui implique le paiement de la cotisation à l'UNION (CHF 200.-/par an) et celle de l'Association locale qui lui est rattachée.

Le SIT et le SSP sont les deux autres syndicats actifs, avec lesquels l'UNION collabore dans le cadre du CARTEL. La cotisation au SIT s'élève à 0,7 % du salaire, soit pour un poste à plein temps, environ CHF 800.- par an.

L'UNION développe ses capacités en matière de conseil et défense individuels : l'Unité de Défense. Des collègues (notamment juristes) sont disponibles sur rendez-vous, en confidentialité stricte. Mais il faut renforcer cette unité dans la perspective des EPI et de la défense de la personnalité (dysfonctionnements, incivilités, harcèlements sexuel et psychologique, etc.)

## **UNE PETITION CARTEL SUR LA CIA : CONTRE LA PEJORATION DES CONDITIONS DE LA RETRAITE**

Compte tenu de la longueur des études (Bologne) et d'une très forte limitation des nouveaux engagements (à temps partiel imposé, sauf exception), il sera très difficile de constituer une rente de retraite convenable, a fortiori si la capitalisation intégrale et la primauté des cotisations sont imposées par la législation fédérale (projet maximaliste du Conseiller national Beck, en consultation jusqu'en octobre 07).

Dans le bon système actuel, il est déjà difficile de réaliser une pleine rente. Le projet en consultation empirerait la situation de tous, les plus jeunes sont les plus menacés.

## **CHANGEMENT DE TAUX D'ACTIVITE : ATTENTION AU DELAI !!! 19 OCTOBRE**

Au terme d'une difficile négociation, il a été décidé la suppression des paliers d'augmentation du taux d'activité. Le fait d'assumer un poste trois ans durant (ou plus) débouche quasi automatiquement sur la garantie de ce taux d'activité effectif. A l'inverse, une diminution du taux d'activité qui se prolonge plus de trois ans implique la diminution de la garantie (sauf situations particulières liées à des priorités familiales).

---

**Calendrier** : mercredi 31 octobre à 20h : assemblée des délégués du Cartel  
lundi 12 novembre à 18h30 : comité de l'UNION

## **ELECTIONS FEDERALES DU 21 OCTOBRE : POUR EVITER LE POPULISME ET LE MOINS D'ETAT CHAQUE VOIX COMPTE**

---

**UNION DU CORPS ENSEIGNANT SECONDAIRE GENEVOIS (UCESG)**

6, rue de la Tour-de-Boël - case postale 5521 - 1211 Genève 11 - e-mail : [secretariat@union-ge.ch](mailto:secretariat@union-ge.ch)  
Site Internet : [www.union-ge.ch](http://www.union-ge.ch)